TORSO

AMM n°	2220272
Composition	Napropamide 206 g/l + métazachlore 214 g/l + quinmérac 71 g/l
Formulation	Suspension Concentrée (SC)

Classement CLP : H317 - H319 - H351 - H400 - H410

Attention

Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Délai de rentrée : 48 h

Usages autorisés	Cultures cibles	Dose maximale d'emploi	Nombre maximal d'applications	Stade d'application	DAR	ZNT aquatique
Crucifères oléagineuses*désherbage	Colza d'hiver uniquement	3,5 L/ha	1/an (*)	entre les stades BBCH01 et BBCH09	F (BBCH09)	20 m (dont DVP 5m)
		2,2 L/ha	1/an (*)	entre les stades BBCH10 et BBCH14	F (BBCH14)	20 m (dont DVP 20m)

(*) une application maximum par culture
non fractionnable

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
Protection de l'eau :

SPe 1 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du métazachlore plus d'une fois tous les 3 ans à la dose de 500 g métazachlore/ha ou plus d'une fois tous les 4 ans à la dose de 750 g métazachlore/ha.

SPe 1 : Pour protéger les eaux souterraines ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du quinmérac plus d'une fois tous les 4 ans. Pour protéger les eaux souterraines, suite à une utilisation sur colza d'hiver en post levée, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du quinmérac plus d'une année sur trois.

SPe 2 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit sur une parcelle comportant une bétoire référencée.

Protection de la faune :
SPe 2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 %.

SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité :
- d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages en prélevée du colza.
- d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages en postlevée du colza (BBCH 10 à 14).

Respect des LMR : Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter :
• de cultures de légumes feuilles ou tiges moins de 365 jours après traitement ;
• de cultures de racines ou tubercules moins de 180 jours après traitement ;
• d'autres cultures moins de 60 jours après traitement.

Protection des personnes présentes et des résidents (au sens du règlement (UE) N°284/2013) :
Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents ;

Mesures limitant le transfert du métazachlore et de ses métabolites :
• Dans les sols argileux présentant des fentes de retrait importantes, un travail superficiel du sol est nécessaire afin de limiter les écoulements rapides vers les eaux souterraines.
• L'utilisation est à éviter dans les parcelles qui présentent des zones d'infiltration rapide (autres que les bétoires référencées).
• Dans les zones karstiques, l'utilisation doit être accompagnée de mesures permettant de freiner les transferts vers les eaux souterraines (comme l'enherbement des dolines par exemple).

L'utilisation de TORSO sur ses usages autorisés n'est recommandée que sur les cibles et les cultures mentionnées dans le tableau ci-dessus. Certis Belchim BV décline en conséquence toute responsabilité en cas d'utilisation du produit sur des cultures ou pour des cibles non recommandées.

Mise à jour 16/09/2025